

Deuxième Communiqué du CARILA à propos des arrestations suite à la manif du 22

INFOS PRATIQUES POUR SOUTENIR LES PERSONNES INCARCÉRÉES

- **Engué**, incarcéré à Carquefou le 1er avril 2014 pour une peine de *1 an*.
 - ✓ Pour lui écrire des lettres:
Delanous Enguerrand
Erou 59694
Quartier Maison d'Arrêt de Nantes
BP 71636
44316 Nantes cedex 3
 - ✓ Pour suivre ses nouvelles: <http://nantes.indymedia.org/groups/comit%C3%A9-de-soutien-%C3%A0-enguerrand>
 - ✓ Vous pouvez envoyer vos dons à l'adresse suivante (chèques à l'ordre de "Les amis d'Engué") :
Comité de soutien à Enguerrand
Chez Maxi Liotard
15 rue Mathurin Brissonneau
44100 Nantes

- **Greg**, incarcéré à Carquefou, en *préventive* jusqu'à son procès le 27 juin.
 - ✓ Pour lui écrire des lettres:
Minday Grégoire
Erou 59912, Cellule 232, MA 2
Quartier Maison d'Arrêt de Nantes
BP 71636
44316 Nantes cedex 3

!! Ayez bien en tête que tout courrier adressé à Greg sera lu par les matons (et pourra donc être versé au dossier si le/la juge considère qu'il apporte des infos incriminantes) !!

- **ENQUÊTE EN COURS**

Comme on l'a déjà dit et redit ces derniers mois, l'enquête sur la manif du 22 février est toujours en cours. Pas de raison de paniquer, mais il est nécessaire de **prendre quelques précautions** et de se préparer à une éventuelle garde-à-vue d'un-e de vos proches.

- **QUI EST VISÉ-E ?**

N'importe qui peut être la cible d'arrestation: pour l'instant ils ont interpellé des gens qui étaient à la manif à visage découvert, d'autres cagoulés, et quelqu'un qui n'était même pas à la manif...

Si vous n'habitez pas à votre domicile officiel, il est peut être souhaitable d'y passer relever votre courrier pour savoir si vous avez reçu une convocation. Quand les flics n'arrivent pas à joindre quelqu'un qu'ils veulent arrêter à son domicile, il est très probable qu'ils rentrent les coordonnées de la personne dans le **Fichier des Personnes Recherchées**. Ce qui implique qu'au prochain contrôle (routier, par exemple), ils embarqueront lma personne pour l'interroger, voire pour la faire passer en garde-à-vue et probablement en procès express en "comparution immédiate" un ou deux jours après (ce qui laisse très peu de temps pour préparer la défense dans le cas où la personne accepte d'être jugée ce jour là).

- **RAPPEL DE CONSEILS**

Les **conseils** publiés suite à la vague d'arrestations de fin mars sont toujours d'actualité: prenez le temps de lire attentivement cet article: <http://zad.nadir.org/spip.php?article2350>

On aimerait attirer ton attention sur la question des **photos** soit-disant incriminantes.

- ✓ Les flics peuvent vous dire qu'ils ont des photos de toi, que ça sert à rien de nier les faits, ils ont les preuves... Ça peut être complètement faux; ce n'est qu'un de leur nombreux stratagèmes pour te faire parler, voire avouer des faits que tu n'as même pas commis dans l'espoir d'être relâché-e (ce qui est en vrai à l'opposé de la réalité!).
- ✓ Ils peuvent aussi te montrer effectivement des photos de quelqu'un-e et te dire que c'est toi. Ayez en tête qu'en droit pénal (c'est-à-dire le jour du procès) une photo ne peut être considérée comme preuve **que si la personne se reconnaît elle-même sur la photo**.

On ne se lassera jamais de répéter que la garde-à-vue n'est qu'une occasion pour les flics de remplir le dossier "à charge" (c'est-à-dire pour te coincer face à la justice).

- ✓ Tout ce qu'ils veulent c'est te faire avouer des faits, ou te faire parler sur d'autres choses qui paraissent anodines, mais qu'ils s'arrangeront pour tourner contre toi ou contre d'autres.
- ✓ D'ailleurs les dernières personnes passées en procès pour la manif du 22 février ont été condamnées principalement sur base de leurs déclarations au commissariat.
- ✓ Un très bon texte qui explique pourquoi il vaut mieux **garder le silence** lors d'auditions est consultable là-dessus: <http://bellaciao.org/fr/IMG/pdf/GAV.pdf>

Fin mars c'était Nantes qui était visée par les arrestations; depuis, les enquêteurs semblent se tourner vers d'autres villes. Dans ces cas, les personnes interpellées sont transférées à Nantes, où elles risquent de ne pas connaître d'avocat à contacter en cas d'être retenue au commissariat.

- ✓ Faites donc tourner dans vos réseaux des noms d'**avocats** à contacter en cas de garde-à-vue sur Nantes. Puis essayez d'en retenir un ou deux: <http://zad.nadir.org/spip.php?article2472>

• **PROCHAINES DATES DE PROCÈS**

Deux dates de procès liés à la manif du 22 vont suivre ce mois-ci:

- **Le 19 juin**: une personne qui avait été arrêtée à la fin de la manif + une autre personne arrêtée à Rennes le 27 mai dernier et sous contrôle judiciaire depuis.
- **Le 27 juin**: Greg, arrêté à Paris mi-mai, en prison préventive à Nantes depuis.

Des **rassemblements devant le tribunal** sont prévus ces deux jours pour soutenir les inculpé-e-s; lire l'appel: <http://zad.nadir.org/spip.php?article2475>

• **D'AUTRES INTERPELLATIONS ISOLÉES ?**

Il est possible que d'autres personnes aient été interpellées dans le cadre de cette enquête sans que grand monde soit au courant. Les flics essaient d'isoler les gens face à la justice.

- ✓ Si toi ou un-e de tes proches êtes convoqué-e, on te conseille de le rendre public et/ou de contacter la "legal team" de la zad qui centralise ce genre d'infos et qui peut t'apporter du soutien et te mettre en lien avec d'autres personnes concernées.
→ Numéro de la **legal team**: 06.75.30.95.45